

POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTERÊTS

PREAMBULE

Ellipsis Asset Management est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-11000014 faisant partie du groupe Kepler Cheuvreux.

La présente politique vise à garantir la conformité d'Ellipsis Asset Management avec les exigences du règlement général de l'AMF art 318-13 (FIA), 321-46 et suivants (OPCVM) ainsi que celles de l'art 34 du règlement délégué Règlement délégué (UE) 2017/565 de la Commission du 25 avril 2016 complétant la directive 2014/65/UE, dite « MIF2 » (gestion de portefeuilles pour compte de tiers) concernant la gestion des conflits.

L'objet de la présente politique est de prévenir toute atteinte aux intérêts des clients et des porteurs résultant d'un conflit d'intérêts. La présente politique explicite comment Ellipsis Asset Management gère ses conflits d'intérêts conformément aux textes susvisés.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Ellipsis Asset Management fournit principalement un service de gestion de portefeuille sur une base collective (OPCVM et FIA) et pour compte de tiers sur une base individuelle (mandats). Ellipsis Asset Management ne fournit pas de service de réception / transmission d'ordres pour compte de tiers. Elle n'envisage pas de déléguer sa gestion financière.

Ellipsis Asset Management commercialise ses fonds directement par sa propre force de vente et indirectement via des distributeurs notamment, Kepler Cheuvreux sa société mère.

METHODOLOGIE ET DISPOSITIF

Ellipsis Asset Management exerce ses activités dans le respect de la primauté de l'intérêt de ses clients et porteurs, dans un cadre garantissant son indépendance et le respect de l'intégrité des marchés. Les règles déontologiques d'Ellipsis Asset Management sont construites autour de ces trois principes fondamentaux.

La diligence, la loyauté, la neutralité et la discrétion sont des principes généraux auxquels les collaborateurs sont soumis dans le cadre de leur activité afin de défendre au mieux les intérêts des clients et des porteurs de parts de fonds.

1 - PROCESSUS D'IDENTIFICATION DES CONFLITS D'INTERETS

L'analyse des conflits d'intérêts potentiels est menée par processus et est revue lors de l'évolution de son organisation et de ses activités.

- La gouvernance
 - Indépendance de la structure et de l'organisation
- La gestion de portefeuilles
 - Prise de décisions d'investissement
 - Sélection des intermédiaires et contreparties
 - Affectation des transactions à des portefeuilles
 - Choix des fournisseurs
 - Exercice des droits de vote

- La commercialisation
 - La présentation des fonds
 - La rémunération des commercialisateurs
- Le traitement des situations exceptionnelles
 - Les erreurs de valorisation ou d'exécution
 - Les réclamations clients/porteurs
 - La communication des événements affectant les fonds

Pour mettre en place le dispositif de prévention et/ou de traitement le plus approprié, Ellipsis AM identifie l'intérêt potentiellement opposé à celui du client/porteur

- Conflits d'intérêts potentiels avec Ellipsis AM ou avec une autre entité du groupe Kepler Cheuvreux
- Conflits d'intérêts potentiels avec les collaborateurs issus de leurs transactions personnelles, leurs liens ou activités extra-professionnelles
- Conflits d'intérêts potentiels entre clients ou porteurs liés à une différence de traitement

2 - DISPOSITIF

La politique de gestion des conflits d'intérêts mise en œuvre par Ellipsis AM se décline en deux volets.

2.1 - UNE ORGANISATION FORMALISEE PAR DES PROCEDURES

Les activités sont organisées en respectant la séparation des fonctions afin que les collaborateurs agissent de manière indépendante. L'encadrement et la prévention des conflits d'intérêts sont assurés par la mise en place de procédures internes. Le plan de formation organise sur l'année les formations des collaborateurs aux différentes procédures.

- Les conflits potentiels avec Ellipsis AM sont traités principalement par la revue des frais dans le cadre de la procédure gouvernance produit
- Les conflits potentiels avec d'autres entités du groupe sont traités principalement par a politique d'exécution et la politique de vote ainsi que par l'analyse préalable à la contractualisation des prestations externalisées et à la prise en compte des normes groupe.
- Les conflits potentiels avec les collaborateurs sont principalement adressés par le code de déontologie et la politique de rémunération
- Les conflits potentiels entre porteurs ou clients sont principalement traités par la procédure de contrôle des souscriptions, la procédure de traitement des ordres tardifs techniques, la procédure de passation des ordres, la procédure de commercialisation, la procédure sur la documentation réglementaire, les règles de bonne conduite du swing pricing et la procédure recherche.

Dans le cadre de la gestion de portefeuille pour compte de tiers, dès lors que les mesures mises en œuvre ne suffisent pas à garantir avec une certitude raisonnable que le risque d'atteinte aux intérêts du client sera évité, Ellipsis AM communique sur support durable aux clients, avant d'agir pour leur compte, les informations nécessaires, sur la nature et l'origine de ces conflits afin que ceux-ci puissent prendre leur décision en connaissance de cause.

2.2 - L'EFFICACITE DU DISPOSITIF EST ASSUREE PAR DES CONTROLES

Le plan annuel formalise les points de contrôle ainsi que leur fréquence. Les résultats des contrôles sont régulièrement communiqués au Directoire et l'activité de contrôle fait l'objet d'un bilan annuel au Directoire et au Conseil de Surveillance

Février 2022